

CONTRAT D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE BTP INGÉNIERIE, ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION
"RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES"

RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES CONVENTION INGÉNIERIE "GÉNIE CIVIL"

1 MISSIONS EXERCÉES ET CHIFFRE D'AFFAIRES "GENIE CIVIL"

Veuillez compléter le tableau ci-dessous en cochant les cases correspondant aux missions que vous exercez et en indiquant, pour chacune d'elles, le nombre d'années d'exercice et les honoraires encaissés.

MISSIONS EXERCÉES	NOMBRE D'ANNÉES	MONTANT TOTAL HT DES HONORAIRES ENCAISSÉS POUR LE DERNIER EXERCICE CONNU * [][][][]
<input type="checkbox"/> I.1 MAITRISE D'OEUVRE : mission comportant tout ou partie des éléments de missions suivants : · (EDE) études d'esquisses, · (APS) (APD) études d'avant-projet, · (EDP) études de projet, · (ACT) assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du contrat de travaux · (EEO) études d'exécution ou examen de leur conformité au projet des études d'exécution faites par l'entreprise, · (DCT) direction de l'exécution du contrat de travaux, · (OPC) ordonnancement, pilotage et coordination de chantier · (ARA) assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception, ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement,		
<input type="checkbox"/> I.2 ETUDES TECHNIQUES GENERALES ET SPECIALISEES : missions d'études techniques générales ou spécialisées pour l'établissement de calculs et plans d'exécution des ouvrages et des équipements avec ou sans contrôle d'exécution · 1.2.1 - études techniques - tous corps d'état, _____ · 1.2.2 - études techniques - maçonnerie béton armé, _____ · 1.2.3 - études techniques - charpente bois et fer, _____ · 1.2.4 - études techniques - couverture, _____ · 1.2.5 - études techniques - génie climatique, _____ · 1.2.6 - études techniques - isolation thermique _____ · 1.2.7 - études techniques - isolation acoustique _____ · 1.2.8 - études techniques - électricité - ascenseurs, monte-charges _____ · 1.2.9 - études techniques - vitrerie, miroiterie _____ · 1.2.10 - études techniques - VRD _____ · 1.2.11 - études techniques - sanitaires et fluides _____		
<input type="checkbox"/> I.3 CONTROLE DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS : mission d'assistance au maître de l'ouvrage pour les contrôles de fonctionnement des installations d'équipements en vue de leur mise en exploitation _____		
<input type="checkbox"/> I.4 ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER : mission limitée à l'ordonnancement, la coordination et le pilotage de chantier à l'exclusion de toute autre mission de maîtrise d'oeuvre _____		
<input type="checkbox"/> I.5 ASSISTANCE AUX MAITRES D'OUVRAGE : mission d'évaluation, de programmation et de budgétisation d'opérations au stade de la conception et de la réalisation _____		
<input type="checkbox"/> I.6 MISSION COORDONNATEUR SECURITE-SANTE ** _____		
<input type="checkbox"/> I.7 AUTRE(S) MISSION(S) : précisez ci-après : _____ _____		

* Si la date de création de votre cabinet ou de votre société est récente, indiquez le montant prévisionnel de vos honoraires.
 ** Cette mission est garantie par avenant.

2 MONTANTS DE GARANTIE ET DE FRANCHISE

Veillez préciser, ci-dessous, pour les garanties de base**, l'option que vous souhaitez, en cochant la case correspondante :

MONTANTS DE GARANTIE PAR SINISTRE

FRANCHISE

(dommages corporels : pas de franchise)

OPTION
1

Garantie décennale : 610 000 €
(indexés)
Autres garanties :
· dommages matériels : 305 000 €
· dommages immatériels : 153 000 €
· dommages corporels : 3 354 000 €
(indexés)
· tous dommages "atteintes à l'environnement" :
les montants de garantie sont indiqués par ailleurs

quelle que soit l'option choisie :

10 % du coût du sinistre

avec minimum égal à
5 fois la franchise de base

et maximum égal à
50 fois la franchise de base

OPTION
2

Garantie décennale : 1 220 000 €
(indexés)
Autres garanties :
· dommages matériels : 610 000 €
· dommages immatériels : 305 000 €
· dommages corporels : 3 354 000 €
(indexés)
· tous dommages "atteintes à l'environnement" :
les montants de garantie sont indiqués par ailleurs

** La mission coordonnateur sécurité-santé est assurée par avenant précisant les montants de garantie spécifiques.

3 OPTION "PERFORMANCE DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES"

Désirez-vous souscrire, en complément des garanties de base, l'option «performance des équipements techniques» ?

oui non

Si oui, veuillez préciser la nature des équipements sur lesquels portent vos missions et pour lesquels vous souhaitez cette garantie (joindre photocopie d'un contrat-type passé avec vos clients) :

ATTENTION : Les garanties «Ingénierie Génie civil» s'appliquent aux missions portant sur des opérations de construction d'ouvrages de «génie civil» dont le coût total hors taxe prévisionnel ne doit pas excéder 4 600 000 €. Toute opération d'un coût supérieur doit nous être déclarée pour pouvoir être assurée.

Visa du courtier

Fait à _____

le _____

Signature et cachet du demandeur